



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Autre avis

**Date de publication:** SHAB 27.06.2023

**Publications supplémentaires:** KABGE 27.06.2023

**Date de fin de visibilité prévue:** 27.06.2028

**Numéro de publication:** KK10-0000002088

**Entité de publication**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

## **Vente d'urgence de gré à gré de quatre véhicules (art 243 al. 2 et art. 256 al. 3 LP) - faillite Claudio D'Orlando SA / 192 P**

CLAUDIO D'ORLANDO SA

CHE-107.940.979

Chemin du Vieux-Vésenaz 3A

1222 Vésenaz

1. Le failli : CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésenaz 3A - 1222 Vésenaz. 2. Vente d'urgence de gré à gré de 4 véhicules (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP) Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à une vente d'urgence ayant comme objet 4 véhicules appartenant à la société CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésenaz 3A - 1222 Vésenaz. Le prix est composé d'un montant de CHF 54'100.00. En complément, l'offrant, a repris les emplois liés à ces biens. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 7 juillet 2023; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites, d'ici au 7 juillet 2023, le montant y relatif; cette offre éventuelle devra être composée: 1) d'un versement d'une somme supérieure à CHF 54'100.- et d'un montant de CHF 20'000.00 correspondant au délai de congé des emplois repris. Dans le même délai du 7 juillet, le montant supérieur à CHF 74'100.- devra être déposé à l'Office cantonal des faillites, sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève N° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000 K325 3854-3, BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX), en indiquant la référence F20230826 – CLAUDIO D'ORLANDO SA, À défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée. En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites. La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la publication. Pour tout renseignement : François SCHAFFROTH, chargé de faillites – 022 388 89 35 – Office cantonal des faillites 1208 Genève